

RAPPORT MORAL POUR 2024

PRESENTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Au cours de l'année 2024, notre Association a poursuivi toute une série d'activités très diverses, dans la continuité des années précédentes :

Colloques :

- Le 2 février 2024, en partenariat avec la Faculté de droit de Nîmes, colloque sur le thème « Innovations et Environnement » (publié dans un numéro spécial du JCP E de début 2025) ;
- Le 25 mars, au Conseil Supérieur du Notariat, colloque sur « Créativité Notariale et Doctorat en droit » (publié en ouvrage collectif, v. infra) ;
- Le 30 mai, à la Maison des Avocats de Paris, colloque sur « Les 30 ans de la SAS » (contributions publiées dans notre revue électronique Horizons du Droit) ;
- Le 18 novembre, à la Faculté de droit d'Orléans, sur le thème des débouchés professionnels liés aux thèses de droit public (lors de la remise du prix Georges Vedel) ;
- Le 6 décembre, en partenariat avec la Faculté de droit de Perpignan, colloque sur le thème « Durabilité et Droit économique » (travaux publiés sous forme d'un ouvrage collectif, actuellement sous presses chez LexisNexis ; épreuves déjà corrigées).

Déjeuners parisiens, dans les locaux de France-Amériques :

- En janvier, avec le professeur Alain Couret, de Paris I, sur la RSE ;
- En mars, avec Maître Sophie Dion, de Paris, et le professeur Frédéric Buy, d'Aix-Marseille, sur le thème du droit du sport ;
- En novembre, avec le Procureur Général de la Cour de cassation, Rémy Heitz.

Ouvrages :

- Créativité notariale et Doctoral en droit, paru chez Lexis Nexis (pris en charge par le Conseil Supérieur du Notariat) ;
- Information et Secrets, Regards croisés d'Afrique et de France, paru aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille (pris en charge par l'AFDD).

Congrès annuel :

- Les 4 et 5 octobre, à Ajaccio-Porticcio, sur le thème de la Mer et de ses aspects juridiques.
- En partenariat avec l'Université de Corte et son centre de recherche
- Une quarantaine de participants.
- Organisation contrariée par un brusque mouvement de grève des aéroports corses qui a empêché la venue de certains intervenants.
- Néanmoins, une réussite avec des échanges très intéressants.
- Prochain congrès 2025 : au Mans (sur le thème « Le Droit confronté aux machines autonomes »).

Prix de thèse :

- Organisation de la première édition du prix Georges Vedel pour les thèses de droit public : 90 candidatures, d'où l'organisation d'un prix en droit constitutionnel, d'un prix en droit administratif, et d'un prix en droit international et européen ; remise lors d'un colloque à Orléans en novembre ;
- Remise des prix Action humanitaire-Droits de l'homme et Innovations ;
- Lancement des prix Entreprise-Contrats, Droit du sport (1^{ère} édition) et Personnes et Famille ;

- Lancement d'un prix Droit immobilier, en partenariat avec l'Association Française de droit immobilier

Revue électronique de l'AFDD :

- Parution des n°51 à 58 d'Horizons du Droit (accessibles sur notre site afdd.online) ;
- Parution du n°9 de Signatures Internationales consacré à Art et Droit (thème du précédent congrès 2023 de Montauban).

Par ailleurs, au cours de l'année 2024, le conseil d'administration de l'AFDD a décidé à l'unanimité de lancer un recours en annulation contre la disposition du décret n°2023-1125 du 1^{er} décembre 2023 qui restreint la voie d'accès des docteurs en droit au Barreau. Le dossier a été confié à Maître Stoclet, avocat aux Conseils (lequel, tout récemment, nous a informé que le recours est toujours pendant, et qu'il fait des efforts pour accélérer la procédure).

On notera aussi qu'un déjeuner a réuni à Bruxelles une dizaine de docteurs en droit travaillant aux institutions européennes, et qu'il a été décidé à cette occasion qu'une journée serait organisée en 2025 pour permettre une rencontre avec d'autres membres de l'AFDD (de fait, cette rencontre s'est bien produite en avril 2025, et a donné lieu à un très intéressant colloque sur le thème « Europe et Numérique ». Avec l'idée de pérenniser chaque année un tel événement qui ouvre opportunément l'AFDD sur l'international).

Enfin, à la fin 2024, le CA a coopté Mme Sophie Lière, juriste d'entreprise, et M.Olivier Maraud, maître de conférences à l'Université de Strasbourg. Ces cooptations sont soumises à l'approbation de la présente assemblée générale.

Enfin, Jacques Mestre tient à informer l'AG que son deuxième mandat de quatre ans prendra fin au printemps prochain, et que, statutairement, il aura ainsi atteint le maximum concevable, de sorte que les fonctions de président seront nécessairement transmises à ce moment-là.